

Image not found or type unknown



Assigner par huissier, pour payer la penssion ?

Par **jacck35**, le **17/11/2009** à **20:30**

Bonjour,
Ma femme et moi sommes passés en conciliation, et je dois verser une pension alimentaire, on me dit que ma femme doit par huissier m'assigner à lui payer cette pension?
En plus, après la conciliation, elle aurait dû dans les trois mois, m'assigner aussi, en divorce, elle ne l'a pas fait, et de cela, il y a sept mois.
Quelle, est la durée, de l'ONC, on me dit 20 mois. Après il faut tout recommencer?
La conciliation qui a échoué a eu lieu le 10 mars 09
Merci à tous et à toutes